



## Verrière qui bouche la vue

Par **estelle**, le **19/05/2011 à 11:42**

Bonjour,rrnrJ'envisage d'acheter à Bordeaux un appartement situé sous les toits. rnPlusieurs vélux assurent une bonne luminosité mais une verrière couverte de mousses, tombant à la diagonale depuis mon toit jusqu'au toit d'en face, obture la vue des 2 uniques fenêtres permettant une vue sur l'extérieur.rrnrLa copropriété a envisagé de rénover cette verrière. Cette rénovation permettra en effet à tout le monde de gagner en luminosité mais ma vue restera bouchée, le matériau choisi n'étant pas transparent.rnJe souhaiterais donc faire abaisser cette verrière afin qu'elle parte de sous mes fenêtres et non de dessus. C'est techniquement possible mes les frais seront bien entendu plus élevés.rrnrLe vendeur m'assure que le fait que ma vue soit bouchée rend les travaux obligatoires et que les copropriétaires ne pourront pas s'opposer à l'abaissement de cette verrière. J'aimerais pourtant m'en assurer avant d'acheter car si les copropriétaires avaient la possibilité de refuser de participer à des travaux qu'ils jugeraient trop coûteux, je devrais prendre l'ensemble des frais à ma charge et ne peut donc plus proposer la même somme pour l'acquisition de cet appartement !rrnrPouvez-vous me confirmer que le fait que ma vue soit bouchée n'est pas conforme aux règlements et que les copropriétaires devront de fait participer au financement des travaux ?rrnrJe vous remercie par avance pour vos réponses éclairées.